



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 14 DÉCEMBRE 2020

#### ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 seront adoptés par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire qui se tiendra à huis clos le 14 décembre 2020, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30 (cette séance est tenue à huis clos en raison du contexte exceptionnel entourant la COVID-19).

Les délibérations du conseil et les périodes de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au <https://www.villemsh.ca>.

Les personnes qui souhaitent transmettre leurs questions au conseil municipal peuvent le faire via la plateforme de webdiffusion. Cette plateforme permet aux gens de poser leurs questions en direct, dès 19 h le jour de la séance, grâce à un outil de clavardage. Elles seront lues par un modérateur lors de l'une des deux périodes de questions.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 2 décembre 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE